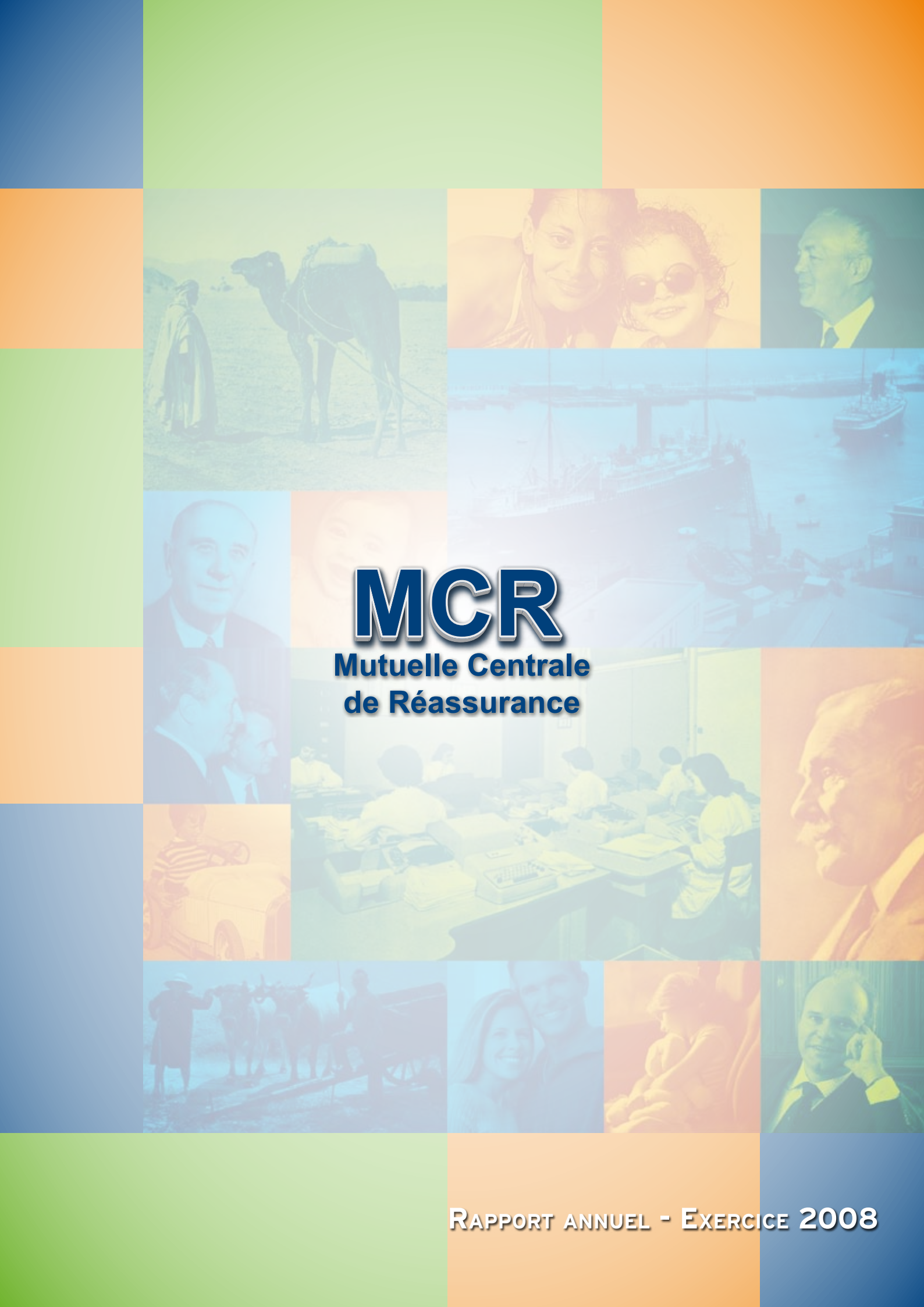




MCR

**Mutuelle Centrale
de Réassurance**

RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2008

Sommaire

Conseil d'administration	p.4
2008 : Un environnement économique et financier en crise	p.5
Crise financière et évaluation des actifs à l'inventaire 2008	p.7
Rapport du Conseil d'administration	p.11
Rapport du Commissaire aux comptes	p.19
Compte de résultats	p.20
Bilan.....	p.22
Annexes aux comptes 2008	p.24
Résolutions	p.44

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élu le 18 juin 2009

- Présidents honoraires :** **Robert Choplin**
André Jannin (†)
Wim-Jean de Zeeuw
- Président :** **Gilles Dupin**, Président du Conseil d'administration et Directeur général de Monceau Assurances, Président du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne, Directeur général de Capma & Capmi, Président du Directoire de Monceau Générale Assurances
- Vice-Présidents :** **Abed Yacoubi Soussane**, Président et Directeur général du groupe MAMDA-MCMA (Maroc)
Jean-Pierre Thiolat, Président du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances
- Secrétaire :** **Monceau Générale Assurances**, représentée par Emmanuel Sales, Directeur général de la Financière de la Cité
- Administrateurs :** **Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole** représentée par son Directeur général, Mansour Nasri
Monceau Retraite & Épargne représentée par Pierre Michaud, Président du Directoire
Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT) représentée par son Président, Marcel Soufflet
Mutuelle des débiteurs de tabac de France (Mudetaf) représentée par son Président, Bernard Bouny
SONAM (Sénégal) représentée par son Président, Diouldé Niane,
PromutuelRé (Québec) représentée par son Président, Omer Bouchard
Caisse industrielle d'assurance mutuelle (Ciam) représentée par Henri Saint-Olive
Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse (MAVIM) représentée par Jean-Claude Schmitt
Robert Choplin, Président honoraire de Monceau Assurances
Bernard Desrousseaux, Président du Conseil d'administration de la Ciam
Paul Tassel, Président du Conseil d'administration de Capma & Capmi et de l'Umam
Wim-Jean de Zeeuw, Président honoraire de Monceau Assurances
Anne-Cécile Martinot (Administrateur élu par les salariés)
- Administrateur honoraire :** **Paul Defourneaux**, Directeur général honoraire

DIRECTION GÉNÉRALE

Jacques Szmaragd

2008 : UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN CRISE

Il y a deux ans, peu de gens prenaient au sérieux les oiseaux de mauvais augure qui s'inquiétaient de l'endettement croissant des ménages américains et des risques que faisait courir à l'économie mondiale le degré élevé d'interconnexion des grandes institutions financières. Le groupe en était, et des décisions, décrites dans différents rapports, ont été prises en conséquence.

L'année 2008 aura vu l'écroulement de pans entiers du système financier, ébranlés par la crise déclenchée au début de l'été 2007, avec l'annonce par une grande banque européenne de la suspension des demandes de rachat sur certains de ses fonds investis en titres adossés à des crédits hypothécaires. Les craintes d'une transmission de la crise financière à l'économie réelle se sont avivées au début de l'année 2008 : la publication d'indicateurs économiques médiocres, l'annonce de nouvelles dépréciations d'actifs par les banques, la multiplication de signes tangibles de fléchissement de nombreux secteurs d'activité nourrissaient les craintes d'un ralentissement plus marqué que prévu.

Face à la multiplication des signes de diminution sensible de l'activité, la Réserve fédérale américaine, suivie par les principales banques centrales, annonçait une révision à la baisse de ses principaux taux directeurs, témoignant de sa détermination à éviter la contraction du crédit en fluidifiant les circuits de refinancement des banques.

Malgré cela, le durcissement des conditions de crédit ont continué à se détériorer. Dans un climat de tension extrême, le sauvetage, annoncé le 14 mars 2008 par les autorités américaines, de Bear Stearns et sa reprise par la banque JP Morgan, tout comme les interventions des banques centrales, ont ouvert une période d'accalmie. Mais les perspectives de l'économie réelle aux États-Unis et en Europe ne cessaient de s'assombrir.

Le 15 septembre 2008, la décision de la banque Lehman Brothers de se placer sous le régime de l'article 11 de la loi américaine sur les faillites, faute d'avoir obtenu le soutien des Autorités fédérales, a déclenché une crise de confiance mondiale, entraînant de très fortes perturbations sur l'ensemble des marchés de capitaux. Les autorités américaines, soucieuses de ne pas encourager la déresponsabilisation des acteurs économiques en assurant le sauvetage systématique d'établissements en difficulté, avaient vraisemblablement sous-estimé un tel risque.

Le dénouement dans l'urgence des contrats dérivés sur défaut (CDS), dont Lehman Brothers était support ou contrepartie, a entretenu un climat de très fortes tensions sur tous les marchés de la dette privée, mettant en particulier en grave difficulté l'unité "Financial Products" d'AIG, prélude à une dislocation du système financier, nécessitant des interventions massives des banques centrales, insuffisantes pour vaincre la défiance généralisée vis-à-vis des contreparties du marché monétaire ; la rétention des liquidités par les banques portait les taux interbancaires à des niveaux historiquement élevés.

Face à la détérioration rapide des conditions de marché, les autorités ont accru l'ampleur de leurs interventions ponctuelles, en assurant le sauvetage d'établissements en difficulté (Washington Mutual ; adossement de la banque Halifax Brothers ; nationalisation de l'établissement de crédit hypothécaire Bradford & Bingley ; démantèlement du groupe financier belgo-néerlandais Fortis ; recapitalisation de Dexia, spécialisée dans la collecte de l'épargne et le financement de collectivités territoriales, fourvoyé aux États-Unis avec l'acquisition d'un rehausseur de crédit ; confirmation de lignes de crédit d'Hypo Real Estate, un établissement de crédit hypothécaire allemand, etc.).



Les autorités politiques et monétaires ont ensuite pris conscience de la nécessité d'adopter une approche globale, comprenant l'annonce de plans de relance massifs et un abaissement coordonné sans précédent des taux directeurs. Parallèlement, les banques centrales prenaient des mesures pour accroître la capacité et la flexibilité de leurs interventions, suscitant de nouvelles inquiétudes sur les conséquences d'une expansion indéfinie de leurs bilans sur l'inflation et les parités de change.

Si ces efforts ont été récompensés pour stopper la dislocation du système financier, en témoigne l'amélioration tangible du marché interbancaire, ils n'ont pas permis de juguler la crise de confiance mondiale. A partir du mois d'octobre, les effets de la contraction du crédit ont ainsi commencé à se faire sentir dans les secteurs de l'économie réelle les plus exposés au cycle économique (automobile, construction), mettant temporairement en arrière-plan les problématiques de la crise financière.

La situation de nombreux pays en voie de développement montrait également des signes de faiblesse, du fait de la contraction de la demande dans les pays développés, du rapatriement des capitaux étrangers et de la baisse rapide du prix des matières premières, portant un coup sans doute fatal à ceux qui croyaient encore au mythe de la "décorrélation".

Dans ce climat très difficile, l'entrée en récession de la plupart des grandes économies et la volonté de sauvetage du secteur bancaire ont pesé sur les rendements d'État à court terme.

En zone euro, les taux directeurs, qui étaient encore orientés à la hausse au mois de juillet en raison des anticipations d'inflation consécutive à la hausse du prix du pétrole, ont été rapidement abaissés. Le taux moyen des emprunts d'État, dont le niveau conditionne de nombreux calculs d'inventaire, finissait l'année aux alentours de 3,4 % en net repli sur le niveau affiché à la fin de 2007, 4,4 %. De l'autre côté de l'Atlantique, les taux de la Réserve Fédérale américaine intégraient déjà depuis plusieurs mois les perspectives d'un ralentissement prononcé de l'activité.

Les points-morts d'inflation (qui cristallisent l'écart de rendement entre des obligations classiques à taux fixe et des obligations indexées de même échéance, et sont ainsi censés fournir une indication sur les perspectives de l'inflation anticipée) se sont fortement contractés durant cette période, en particulier sur la partie la plus courte de la courbe des taux, du fait de la rapidité de la dégradation des indices d'inflation.

Les marchés d'actions ont enregistré de fortes baisses : pour ne citer que cet exemple, l'indice des grandes valeurs de la place de Paris, proche de 7.000 au début de l'été 2007, clôturait l'exercice 2007 au voisinage de 5.400, avant de poursuivre sa dégringolade en 2008, se stabilisant autour de 3.200 à fin décembre. Le phénomène a affecté, dans des proportions similaires, l'ensemble des places boursières.

Les marchés d'obligations convertibles étaient également frappés par la contraction rapide des effets de levier. Dans un marché étroit, en contraction structurelle depuis plusieurs années du fait de l'arrivée à maturité de nombreuses obligations et du tarissement des nouvelles émissions, l'indisponibilité, pour la durée du processus judiciaire, d'actifs fournis comme sûretés aux fins de financement dans les livres de différentes entités de Lehman Brothers, la mise en sommeil des activités de courtage et de financement des banques d'investissement avec les fonds alternatifs, la multiplication des demandes de rachats, ont amené nombre d'acteurs à des réallocations de portefeuille et à des ventes forcées qui ont pesé sur les cours. Dans cet environnement, les primes de crédit sur les marchés de la dette privée s'écartaient de nouveau, reflétant la difficulté pour les entreprises à assurer leur financement dans une phase de contraction de la liquidité bancaire.

Enfin, la révélation d'opérations de cavalerie d'ampleur inégalée menées par une entreprise d'investissement new-yorkaise, Bernard L. Madoff Investments Securities LLC, relançait les interrogations sur la fiabilité des dispositifs de contrôle mis en place aux Etats-Unis et altérait de façon profonde et durable la relation entre l'efficacité économique et la confiance.

CRISE FINANCIÈRE ET ÉVALUATION DES ACTIFS À L'INVENTAIRE 2008

La crise financière qui a éclaté en août 2007 a profondément perturbé les marchés financiers qui, depuis, ont enregistré de très fortes baisses. Proche de 7.000 au début de l'été 2007, l'indice CAC clôturait l'exercice au voisinage de 5.400, avant de poursuivre sa dégringolade en 2008, se stabilisant autour de 3.200 à fin décembre. Tous les indices ont connu une évolution semblable, avec notamment des conséquences sensibles sur la valorisation des portefeuilles de valeurs mobilières sous gestion.

La solvabilité des sociétés d'assurance vie

Cette crise financière, qui pèse en premier lieu sur la valorisation des actifs, n'affecte pas de façon uniforme les secteurs Vie et lard.

Au sein du groupe, comme semble-t-il pour l'ensemble du secteur, le cas des sociétés non-vie n'est pas le plus délicat. **Les sociétés d'assurance vie** qui, compte tenu de leur activité, gèrent des masses d'actifs plus importantes à chiffres d'affaires identiques sont **les plus durement touchées**. Incidemment, ce constat remet en cause, s'il en était encore besoin, la crédibilité des modèles retenus pour le projet "Solvabilité II" : ils divisaient pratiquement par 3 ou 4 les ratios de solvabilité des principales sociétés non-vie intégrées dans le périmètre de combinaison de Monceau Assurances, les abaissant d'environ 20 % seulement pour les sociétés vie.

De toute évidence, **le secteur vie dans son ensemble est confronté à une crise très grave, qui compromet sa solvabilité**, même si tout est mis en œuvre pour occulter cette situation, incontestable lorsque l'on projette sur 2008 les données statistiques extraites du rapport d'activité de l'ACAM pour 2007.

Au 31 décembre 2007, les placements des entreprises vie, hors unités de comptes, comptaient 14 % d'actions. Les obligations convertibles, qui ont perdu en moyenne 23 % de leur valeur, étaient intégrées dans la poche obligataire, et ne sont pas prises en compte dans le raisonnement qui suit. Avec l'hypothèse, réaliste, que les valorisations des autres portefeuilles sont restées stables, la dégringolade des marchés actions a fait perdre aux actifs détenus 7 % de leur valeur, soit au moins 1,75 fois la marge de solvabilité à constituer au 31 décembre 2007. Or, à cette même date, la marge de solvabilité du secteur, plus-values latentes comprises, s'élevait à 1,84 fois le minimum à constituer.

C'est dire l'ampleur des difficultés potentielles, aujourd'hui peu évoquées, qui guettent ce secteur

d'activité, malgré les discours lénifiants tenus ici ou là.

L'Autorité de Contrôle, dans son rapport d'activité de 2007, publié en juillet 2008, relevait déjà que le ratio de solvabilité "bilantiel" (expression moderne du mot "comptable") moyen de la profession passe de 131 % à 116 % (sans que l'origine ne soit à chercher dans la chute des plus-values latentes puisque l'on raisonne là sur les bilans comptables) accompagnant les tableaux correspondants d'un commentaire lourd de sens : **"la dégradation de la marge de solvabilité des assureurs vie mixte est préoccupante"**. Pourtant cruciale pour les assurés et bénéficiaires de contrats, cette analyse et ce diagnostic portés sur la situation du secteur au 31 décembre 2007 sont passés inaperçus des observateurs de la profession : qu'elle ne soit reprise que dans les annexes explique sans doute cette situation.

Au reste, l'analyse qui vient d'être menée, développée à plusieurs reprises devant des observateurs attentifs du secteur, n'a point été contredite. Sur le sujet de la solvabilité des assureurs vie, à l'occasion d'une rencontre avec des membres du Service du Contrôle, l'un d'eux a expliqué que ne posent pas de difficulté les sociétés qui **"disposent encore d'un actif net positif et n'ont pas que des passifs exigibles"**. C'est dire si le curseur de mesure de solvabilité des sociétés d'assurance vie s'est aujourd'hui significativement déplacé !

Ce qui rend d'autant plus incompréhensible l'apparente passivité des Autorités face à l'annonce par certains grands opérateurs du secteur, les plus touchés, de taux irréalistes de participation aux bénéfices pour 2008, et leurs campagnes promotionnelles tapageuses offrant des taux de rendement majoré pour 2009 pour drainer une collecte nouvelle.

Les portefeuilles d'actifs mobiliers du groupe n'ont pas souffert directement de l'insolvabilité des emprunteurs américains et de ses effets induits, des faillites de Lehman ou des pratiques contestables de Bernard Madoff... Les décisions prises au début de 2006 de céder les titres obligataires émis par des banques américaines alors en portefeuille, puis de réduire pratiquement à néant les poches de gestion alternative ont en effet permis au groupe d'être protégé des effets directs de ces événements (cf. rapport du Conseil d'administration)

Néanmoins, conséquence de la crise, les cas où **la valeur de marché des portefeuilles est devenue inférieure à leur valeur comptable** ne sont pas rares, conduisant à envisager de constituer des provisions pour dépréciation dans les comptes de l'exercice 2008.

Deux types de provisions de cette nature sont identifiés par le plan comptable propre aux opérations d'assurance. En premier lieu, **une provision pour dépréciation durable** doit être constituée ligne par ligne, sous certaines conditions, en appliquant des normes qui paraissent assez précises (cf. infra).

Ensuite, pour l'ensemble des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20, la différence, si elle est positive, entre la valeur comptable globale, corrigée des éventuelles provisions pour dépréciation durable constatées, et la valeur de marché, doit être portée dans **une provision dite pour risque d'exigibilité (PRE)**, classée parmi les provisions techniques. Au fur et à mesure que surviennent les crises sur les marchés financiers, les règles de constitution de cette provision ont été assouplies, tandis qu'il était décidé que pour les besoins de la consolidation, la PRE constituée dans les comptes sociaux des entreprises incluses dans la consolidation était éliminée et retraitée parmi les capitaux propres !!

Cette remarque paraît d'autant plus importante que la communication des principaux assureurs porte quasi exclusivement sur les comptes consolidés. En pratique, une certaine créativité dans l'appréhension des provisions pour dépréciation à caractère durable, conjuguée aux facilités d'étalement prévues par la nouvelle réglementation pour la constitution des

PRE, permettrait d'afficher des comptes sociaux acceptables, auxquels seuls quelques initiés ont accès, et des comptes consolidés particulièrement brillants... au regard des pertes qu'il faudra enregistrer dans six mois si les marchés financiers ne se redressent pas significativement.

Pour les assureurs vie les plus touchés, grande est la tentation dans l'intervalle, à coups d'opérations promotionnelles avec une promesse de performances que nombre d'observateurs qualifie d'irréalistes, d'augmenter la collecte pour maintenir des flux positifs, afin d'échapper à la nécessité de devoir réaliser des actifs en moins-value pour assurer le paiement des prestations, ce qui serait catastrophique. Cette stratégie de fuite en avant a récemment été "remise à l'honneur" aux États-Unis par un individu dont la célébrité est devenue planétaire.

Parce que la situation risque de ne pas s'améliorer avant de nombreux mois, parce que le groupe reste attaché à des pratiques comptables irréprochables, à l'opposé de la créativité trompeuse aujourd'hui fréquemment de mise, parce qu'il ne saurait être question de construire des pyramides, les différents conseils d'administration des adhérents de Monceau

Assurances ont, de concert, décidé de privilégier une voie consistant à arrêter des comptes les plus réalistes possibles, intégrant au mieux l'hypothèse d'un statu quo sur les marchés financiers, imposant la plus grande rigueur dans l'évaluation des provisions pour dépréciation d'actifs.

À court terme, la vie quotidienne des sociétés vie du groupe peut en être rendue plus difficile, en raison des importants efforts de communication et d'explication qu'il faudra consentir pour contrer les railleries de ceux qui auront, sans vergogne, arrêté des comptes sans constituer sérieusement les provisions nécessaires et n'hésiteront pas à montrer du doigt ceux qui afficheront de lourdes pertes résultant de leur prudence. Car le niveau de solvabilité des opérateurs ne pourra s'apprécier sans des analyses approfondies de la politique d'évaluation des actifs, qui ne peuvent être menées qu'à partir de documents d'accès difficile.



Des provisions pour dépréciation à caractère durable prudentes

La constitution de telles provisions répond à des règles précises, qui peuvent toutefois être appliquées avec des niveaux de rigueur très variables : selon les hypothèses retenues en matière de durée de détention, de seuil de déclenchement du processus de calcul (réputé varier en fonction de la volatilité des marchés) ou d'analyse des risques de crédit que peuvent poser certains émetteurs, les provisions à constituer peuvent varier de 1 à 10.

La démarche suivie par l'ensemble des sociétés du périmètre de Monceau Assurances recherche le degré de sécurité le plus sérieux possible.

Le cas particulier des obligations évaluées conformément à l'article R 332-19 du Code des assurances

Même si pour ces actifs la règle du coût historique corrigé d'une surcote/décote prémunit les comptes de résultats et de bilan contre le risque de variation des taux, l'existence possible d'un risque de crédit ou d'un risque de liquidité doit conduire à s'interroger sur le besoin éventuel de constituer une provision pour dépréciation.

Dans les différents portefeuilles, les lignes pour lesquelles apparaissent au 31 décembre 2008 les moins-values les plus élevées en valeur absolue, au nombre de six. Deux lignes ont été émises par un Etat souverain, la France et l'Italie, et il serait inconvenant de prétendre à l'existence d'un risque sur de tels émetteurs. Les autres concernent des titres émis par quatre institutions bancaires européennes, qui bénéficient du soutien des États - Halifax (encours de 29 M€), Royal Bank of Scotland (encours de 45 M€), Dexia (encours de 72 M€) - ou font partie des très rares organismes reconnus pour la solidité de leur situation financière : Rabobank (encours de 34 M€). Aussi, les travaux d'analyse, ont-ils conduit à la conclusion qu'il n'y avait pas matière à constituer des provisions pour dépréciation sur les portefeuilles obligataires. Cette conclusion a été confortée par des avis externes au groupe.

Les autres actifs

Une première étape vise à tester l'hypothèse d'une détention des titres à un horizon de cinq années, retenu pour le calcul des provisions pour dépréciation à caractère durable. L'analyse menée par portefeuille, et à l'intérieur des portefeuilles, canton par canton, prenant en compte les caractéristiques de chacun des passifs concernés, les performances des fonds en question et les perspectives qu'ils offrent, a permis d'établir une liste de titres pour lesquels **la provision pour dépréciation est prise égale à la différence entre le prix de revient comptable et la valeur de marché au 31 décembre 2008.**

Pour l'essentiel, l'inscription des titres sur cette liste se justifie par :

- des modifications dans l'actionnariat des sociétés qui gèrent les OPCVM en question, rendant probables

des départs ou changements de gérants clés pour les performances des fonds ;

- des difficultés avec les sociétés de gestion laissant craindre une rupture des relations avec les établissements concernés ;
- une spécialisation des fonds sur des thèmes moins porteurs ;
- des performances durablement décevantes ;
- des aménagements à prévoir du fait d'une déformation de la structure des passifs.

Pour calculer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les autres lignes, il est proposé de conserver, comme à l'inventaire 2007 :

- un **seuil de déclenchement de perte de valeurs maintenu à 20 % (pendant une durée de six mois)**, de façon à élargir le champ de l'analyse, alors que tous les opérateurs ont abaissé ce seuil à 30 %, certains évoquant la possibilité de l'abaisser encore pour l'établissement de leurs comptes au 30 juin ;
- un **taux sans risque de 3 %**, pour l'actualisation des calculs sur cinq ans, conduisant à constituer des provisions égales à la différence entre le prix de revient d'une part, la valeur de marché multipliée par le coefficient 1,1593 d'autre part. Sur ces bases, les provisions constituées par les sociétés adhérentes de Monceau Assurances et leurs filiales se ventilent par société de la façon suivante :

	Actifs totaux (en M€)	PDD (en M€)
Capma & Capmi	3 340	47,8
Mutuelle Centrale de Réassurance	977	44,5
Union des Mutuelles Monceau	16	0,6
Ciam	51	1,9
Mga	67	1,9
Monceau Retraite & Épargne	159	5,9
TOTAL	4 610	102,6

Le total ainsi obtenu, proche de 103 M€, excède largement le montant de 16 M€ auquel avait conduit une approche conforme aux pratiques habituelles menée en novembre, illustrant à quel point le caractère contraignant et précis des normes comptables n'est qu'apparence. Remarque doit également être faite que, pour importante qu'elle paraisse, cette provision ne représente que 2,2% des actifs sous gestion.

Malgré la prudence qui caractérise la démarche de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable, il faut admettre que le résultat obtenu n'intègre en rien l'hypothèse retenue pour l'évolution future des marchés (au mieux un statu quo).

En effet, dans cette hypothèse, des lignes de titres qui ne font pas l'objet de provisions au 31 décembre 2008, parce qu'elles n'ont pas été plus de six mois consécutivement en deçà du seuil de déclenchement du calcul, entreront au 30 juin ou au 31 décembre 2009 dans le champ d'application du mécanisme décrit ci-dessus.

Certes, dans l'intervalle, une provision pour risque d'exigibilité aura été constituée, au moins partiellement ; elle sera reprise au 31 décembre du fait de l'enregistrement d'une provision pour dépréciation à caractère durable. L'effet sur les comptes sociaux sera nul (du moins si la constitution de la PRE n'a pas fait l'objet d'un étalement dans le temps). En revanche, dans les comptes combinés, l'enregistrement de cette provision pour dépréciation à caractère durable ne sera pas compensé par une diminution de la PRE, toutes choses égales par ailleurs, puisque cette PRE aura été éliminée des comptes combinés de 2008.

Pour ne pas subir de tels décalages dans l'enregistrement de charges, et maintenir une cohérence économique entre les comptes sociaux et les comptes combinés, il a été décidé de constituer une "provision pour risque de marché" dans les comptes combinés, pour un montant égal au total des provisions pour risque d'exigibilité constituée dans les comptes sociaux, et

retraitée en capitaux propres pour la combinaison des comptes.

Cette position, prudente, répond aux préoccupations exprimées par le groupe de produire des comptes, tant sociaux que combinés, qui reflètent fidèlement la réalité de la situation.

Enfin, étaler ou non dans les comptes sociaux la charge liée à la constitution de la provision pour risque d'exigibilité sur une période égale à "la durée des passifs" peut alimenter un débat certes intéressant mais qui paraît académique dans le contexte de crise dans lequel opère la profession. Interrogé sur ce thème, le commissaire-contrôleur dirigeant la brigade en charge du contrôle des entités du groupe a indiqué préférer une entreprise qui affiche une marge de solvabilité plus faible parce qu'elle aurait constitué les provisions adéquates à une entreprise dans la situation inverse. Cette vision étant partagée par les conseils d'administration des sociétés concernées, toutes les entreprises intégrées dans le périmètre de combinaison de Monceau Assurances ont, pour l'établissement de leurs comptes sociaux, **renoncé à étaler dans le temps la charge liée à la constitution de la Provision pour Risque d'Exigibilité, donc intégralement prise en compte sur l'exercice 2008.**

Au total, les différentes provisions ainsi constituées, et plus-values latentes sur les portefeuilles évalués conformément aux dispositions de l'article R332-20 du Code des assurances apparaissent dans le tableau suivant :

	Actifs totaux	Provisions		Plus ou moins-values R 332-20
		Dépréciation durable	Risque d'exigibilité	
Capma & Capmi	3 340	47,8	70,0	+ 40,3
Mutuelle Centrale de Réassurance	977	44,5	16,2	-
Union des Mutuelles Monceau	16	0,6	0,4	-
Ciam	51	1,9	3,6	-
Mga	67	1,9	2,1	-
Monceau Retraite & Épargne	159	5,9	4,6	-
TOTAL	4 610	102,6	97,0	+ 40,3

Le retraitement dans les comptes combinés de la provision pour risque d'exigibilité globale donne lieu à constitution concomitante d'une "provision globale pour risque de marché" d'un égal montant.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats et le bilan arrêtés au 31 décembre 2008 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Une dégradation catastrophique de l'environnement économique et financier

L'année 2008 a vu, à partir de l'été, la **crise financière**, jusque-là sous-estimée par la majorité des acteurs et des experts, **prendre une dimension considérable** et s'étendre, par contagion, à l'économie réelle dans l'ensemble des États. Très rapidement, elle a engendré un ralentissement des économies, la quasi-totalité d'entre elles entrant en récession dès la fin de l'année. Un rapport séparé est consacré à la description de cet environnement économique et financier qui a profondément marqué les conditions d'exercice par l'entreprise de ses métiers.

Au printemps 2009, malgré l'ampleur des plans de redressement de toutes natures mis en place par les instances internationales ou nationales, il est impossible d'émettre des pronostics sur la date ou les conséquences d'un éventuel redressement. Les marchés financiers, qui avaient baissé de plus de 40 % en 2008, de plus de 60 % par rapport à leur niveau de l'été 2007, ont poursuivi leur recul au premier trimestre de 2009. Par ailleurs, il n'est pas certain que l'ensemble des actifs dits "toxiques" aient été identifiés et fait l'objet de provisions pour dépréciation adéquates au bilan des banques et d'autres acteurs, y compris dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance.

L'importance de ces dérèglements financiers et la complexité de leurs conséquences conduisent à présenter, dans un second rapport séparé, les impacts de la crise sur la politique de la Mutuelle Centrale de Réassurance, et plus généralement des adhérents de Monceau Assurances, et les réflexions menées en matière d'évaluation de leurs actifs à l'inventaire 2008.

D'une manière générale, **les portefeuilles** des mutuelles associées de Monceau Assurances et de leurs filiales étaient en grande partie **préparés à cette nouvelle aggravation** de la crise financière du fait d'une stratégie d'investissement privilégiant la sécurité et la liquidité des avoirs et d'une exposition aux marchés d'actions et d'obligations convertibles adaptée à l'horizon des engagements. Les différents rapports sur la politique de placements, produits pour répondre aux obligations réglementaires, ont mis en exergue les lignes de force d'une politique d'investissement qui, dès les premiers mois de l'année 2006, malgré le climat de confiance de la plupart des opérateurs de marché qui prévalait alors, s'inquiétait de la faiblesse des primes de risque des obligations privées et la vulnérabilité des fonds alternatifs à un durcissement des conditions de liquidité. Cette préoccupation a conduit à plusieurs décisions, qui avec le recul, prennent toute leur importance :

- solder l'ensemble des positions obligataires ouvertes sur des banques américaines, sur Lehman Brothers en particulier (février 2006), à un moment où les primes de crédit étaient très faibles ;
- réduire pratiquement à néant les poches de gestion alternative qui ont, dans le passé, représenté une part significative des actifs du groupe (premier semestre 2006) ;
- définir une nouvelle orientation de gestion pour Monceau Trésorerie (2006), avec un rendement recherché proche de l'Éonia, sans se soucier des perspectives, alors présentées comme alléchantes, des fonds "monétaires dynamiques" ;
- mettre à profit les lettres de liquidités pour "sortir" des portefeuilles les produits structurés hybrides qu'ils recelaient (janvier 2007), d'ailleurs en légère plus-values à l'époque. Aujourd'hui, les modèles fourniraient de la valeur de ces actifs de tout autres montants ;
- refuser de s'intéresser à un certain nombre de propositions formulées par les banques d'investissement... quitte à passer pour inapte à comprendre la quintessence de ces "innovations" financières.

Dans ces conditions, les portefeuilles d'actifs mobiliers du groupe n'ont pas souffert directement de la dégradation des titres de dette adossés au risque du marché de l'immobilier aux États-Unis, des faillites d'établissements bancaires ou des pratiques frauduleuses d'établissements tels que Madoff Securities LLC.

Ces portefeuilles se sont néanmoins trouvés affectés par la dégringolade des indices boursiers, dont les comptes de 2008 devaient porter la trace. Le principe retenu pour l'établissement des comptes a consisté, contrairement à l'option prise par la plupart de nos confrères, à enregistrer des provisions comptables explicites pour couvrir les dépréciations subies sans avoir recours aux expédients mis en place par un régulateur complaisant, qui a, in extremis, modifié fin décembre les règles propres à la constitution de la provision pour risque d'exigibilité.

Cette pratique, qui paraît ressortir d'une saine gestion, conduit à **inscrire dans les comptes des provisions pour dépréciation d'actifs totales de l'ordre de 60 M€,** se traduisant par des produits financiers négatifs et un résultat déficitaire de 35 millions d'euros, inférieur en valeur absolue aux excédents avant impôts affichés au terme de l'exercice précédent. Ce choix, raisonné, mettra ainsi la mutuelle en position de bénéficiaire pleinement d'une éventuelle remontée des marchés.

Tout d'abord, l'année a été marquée par la transposition, dans le droit français, de la **directive européenne sur le contrôle des entreprises de réassurance**. La Mutuelle Centrale de Réassurance a ainsi été amenée à réfléchir à l'opportunité de demander l'agrément réassurance prévu par la directive, ce qui lui aurait imposé de renoncer à ses autres agréments d'assureur direct. Elle n'a pas souhaité suivre cette voie, en rupture avec sa culture et son histoire, préférant conserver son statut de compagnie d'assurance et demeurant soumise, sans changement, à la réglementation correspondante.

Au reste, **on peut s'interroger sur l'intérêt d'ensemble de cette directive pour les assurés et bénéficiaires de contrats**, du moins parce que jusqu'à présent les autorités de contrôle françaises disposaient, avec l'obligation faite aux assureurs de couvrir leurs engagements réglementés bruts de réassurance, d'un moyen de s'assurer de la solidité financière des assureurs autrement plus efficace que les critères européens de marge de solvabilité.

L'instauration du mécanisme d'agrément et de contrôle prévu par la directive fait en effet disparaître les contraintes de constitution de sûretés pesant sur l'admission en couverture des engagements réglementés des créances sur les réassureurs agréés. De fait, ceci conduit à admettre que les entreprises d'assurance puissent couvrir leurs engagements au net des cessions à des entreprises communautaires. Pour que la protection ainsi apportée aux assurés et bénéficiaires de contrats soit comparable à celle qui leur était procurée par la réglementation française, il faudrait d'une part que les entreprises de réassurance ne fassent jamais faillite, et une telle hypothèse paraît bien présomptueuse, et d'autre part que les autorités de contrôle atteignent dans tous les pays un haut degré d'efficacité ; sans insister sur ce point, on relèvera tout de même que la réputation d'excellence du Service du Contrôle français, même si certains ont pu la juger érodée ces dernières années, au reste sans doute à tort, est loin d'être partagée par tous ses homologues des 26 pays de la communauté.

En tout cas, parce qu'elle considère que l'intérêt des sociétaires de ses cédantes l'emporte sur toute autre considération, la Mutuelle Centrale de Réassurance continuera de consentir, aux mutuelles cédantes qui le souhaiteront, des sûretés pour garantir la bonne liquidation des engagements pris.

Les travaux concernant la **"directive Solvabilité II"** se sont poursuivis, fortement inspirés par le dispositif dit "Bâle II" applicable au secteur bancaire.

En interne, tant pour la Mutuelle Centrale de Réassurance que pour la totalité de ses associés du marché français concernés par le sujet, des ressources ont été mobilisées pour effectuer les "Études d'impact", la troisième puis la quatrième. Conclusion rassurante, toutes ces entreprises, d'assurance vie ou d'assurance générale, satisfaisaient aux nouveaux critères de solvabilité : les entreprises vie voyaient leur ratio de solvabilité actuel peu affecté, tandis que certaines entreprises d'assurance générale affichaient un ratio de solvabilité divisé par 4 comparé à celui calculé dans le référentiel actuel. La Mutuelle Centrale

de Réassurance, la plus fortement capitalisée, s'est paradoxalement trouvée handicapée par l'importance de ses actifs libres obligataires qui, pour des raisons obscures, génèrent, même quand il s'agit d'emprunts souverains, un besoin de marge important. Sans doute des conclusions à méditer au vu des dégâts causés par la crise actuelle respectivement sur les comptes des assureurs vie et non-vie (cf. rapport séparé).

Et pourtant... À la fin du premier trimestre 2009, sans que l'on cherchât le moins du monde à tirer les leçons de la crise et de la déroute du système bancaire qui en est résultée, un texte a été formellement approuvé par le Conseil Européen à la suite de compromis plus ou moins laborieux. Le secteur mutualiste français, GEMA excepté, rejoint par d'importantes associations d'épargnants comme la Faider, a manifesté jusqu'au bout une opposition déterminée.

La directive, qui nécessite de nombreux documents d'application, devrait entrer en vigueur en 2012, ou plutôt en 2013. Contrairement aux engagements pris par le commissaire Mac Greevy lors du congrès de l'AISAM à Bruges, affirmant que la directive ne génèrera pas de besoins de fonds propres accrus pour le secteur d'une part, ne créera pas d'effet d'éviction des assureurs petits et moyens d'autre part, elle se traduira, pour la plupart des entreprises concernées, par un alourdissement des exigences de solvabilité dans des proportions qui, pour certaines d'entre elles, comme les mutuelles professionnelles pratiquant des risques longs, pourraient engendrer de sérieuses difficultés financières.



Enfin, une ordonnance du 8 décembre 2008 a transposé en droit français la directive européenne sur le Commissariat aux Comptes. L'article 14 de ce texte impose aux entreprises d'assurance et de réassurance la **constitution d'un comité d'audit** dont les règles de fonctionnement et les missions sont fixées par la Loi. Le Conseil d'administration de Monceau Assurances s'est penché sur le sujet. Parce que l'adhésion à Monceau Assurances ne saurait avoir pour effet d'amputer les prérogatives de ses membres ou de transférer des responsabilités à cette structure centrale, il a émis l'avis qu'il appartiendra à chaque adhérent de constituer son propre comité d'audit, le comité de Monceau Assurances ayant en outre pour responsabilité d'assurer le suivi des opérations de combinaison des comptes à partir des travaux effectués par les comités d'audit des adhérents.

Bien que ces thèmes relèvent jusqu'à présent des missions du Bureau du Conseil d'administration, la Mutuelle Centrale de Réassurance mettra en place ce nouvel outil de gouvernance au cours du premier semestre de 2009. Ce comité d'audit exercera également sa compétence, dans le cadre fixé par l'ordonnance, sur les filiales Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne. Des contacts ont été pris pour intégrer, comme le permettent les textes, des personnalités choisies en dehors des administrateurs, qui soient des spécialistes indépendants dont la compétence reconnue attestera du sérieux des procédures de contrôle interne et d'élaboration des comptes.

La Mutuelle Centrale de Réassurance a pour **vocation traditionnelle**, d'ailleurs reconnue dans ses statuts, de **fédérer des entreprises mutuelles**. Pareille vocation reste d'actualité. Et l'entrée en vigueur de la directive "Solvabilité II" devrait accélérer le phénomène de concentration du secteur professionnel, voulu notamment par les pouvoirs publics français, certainement à tort tant foisonnent les exemples d'entreprises dynamiques et prospères de petite et moyenne taille, tandis que nombreux sont ceux qui, à la lumière de faits récents, en matière de contrôle des risques en particulier, doutent aujourd'hui de la pertinence de la formule "Big is beautiful". De fait, le statut d'associé permet d'accueillir des entreprises de taille petite et moyenne, de leur offrir, tout en respectant leurs prérogatives, identité et valeurs, un avenir plus serein que si elles décident de poursuivre seules leur chemin, et de contribuer ainsi au maintien de cette mutualité de proximité qui fait la richesse du paysage de l'assurance en France.

Dans cette logique fédératrice, qui fut aussi celle des fondateurs de la Caisse Centrale en 1907, des négociations ont été conduites tout au long de l'année 2008, et des accords d'association ont été conclus avec deux mutuelles régionales, fortes l'une et l'autre de plus de quatre-vingts années d'expérience : la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse (MAVIM) et la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann (MAVIT).

Une activité préservée de l'impact des catastrophes naturelles de 2008

Les catastrophes (naturelles ou industrielles) ont provoqué le décès de plus de 23.000 personnes sur la planète en 2008, qui apparaît ainsi comme la quatrième année la plus meurtrière depuis 1970. Le coût total de ces événements est évalué à 170 milliards de dollars dont une quarantaine à la charge du secteur de l'assurance qui supporte ainsi les dépenses les plus élevées depuis l'exercice catastrophique de 2005. Tandis que la zone de l'Amérique du Nord et des Caraïbes a été frappée par deux cyclones majeurs (Ike et Gustav), l'impact en Europe de la tempête Emma a été bien moindre que celui de Kyrill en 2007.

Pour la Mutuelle Centrale de Réassurance, dont l'activité est, depuis 2008, concentrée sur le marché français, ces sinistres sont restés d'importance marginale, les résultats techniques connaissant même une amélioration par rapport à l'exercice précédent.

Pour l'ensemble des opérateurs en revanche, ces sinistres coûteux, s'ajoutant aux conséquences bien plus lourdes encore de la chute des marchés financiers, ont dégradé plus ou moins fortement les comptes de la réassurance internationale.

Ceci a eu pour effet une tendance à l'augmentation des taux pratiqués pour 2009, phénomène dont la Mutuelle Centrale de Réassurance profite dans le cadre de sa politique d'acceptations et n'a que peu pâti comme cédante dans la mesure où le renouvellement des protections, auprès de réassureurs à la solvabilité éprouvée, était acquis avant l'annonce des augmentations.

Ces accords sont analogues à ceux passés, à la satisfaction de toutes les parties, avec les autres partenaires. La MAVIM et la MAVIT conservent leur entière indépendance et la maîtrise de la totalité de leurs activités. Elles se réassurent auprès de la seule MCR sous forme d'une cession en quote-part et de traités en excédent protégeant leur rétention. Elles bénéficient par ailleurs de l'assistance technique des différentes entités membres de Monceau Assurances, et pourront diffuser, auprès de leurs sociétaires, les contrats d'assurance-vie de Monceau Retraite & Épargne (MRE). Leur admission au bénéfice du statut d'associé est devenue effective au 1^{er} janvier 2009.

Outre son volet financier, concrétisé par une réassurance de durée et le versement, le cas échéant, de ristournes et commissions exceptionnelles de réassurance décidées par le Conseil d'administration, le statut d'associé donne droit à un ensemble de prestations techniques et permet à tous de participer à la vie de la Mutuelle et à sa gouvernance, par une présence effective tant au Conseil d'administration qu'au sein des divers groupes de travail mis en place, le club des Directeurs généraux en particulier.

Dans ce cadre, il vous est par ailleurs proposé de nommer l'une des deux nouvelles mutuelles associées aux fonctions d'Administrateur.

Sur le plan professionnel, des négociations ont été ouvertes au début de 2008 pour que la Mutuelle Centrale de Réassurance, ensuite rejointe dans cette démarche par l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances, adhère au Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances (GEMA), qui paraît faire preuve d'un état d'esprit plus conforme à la double vocation d'assureur à la culture mutualiste et à la rigueur technique sans faille, que revendique la Mutuelle Centrale de Réassurance. S'appuyant sur une forte implication de ses membres, le GEMA constitue également un cadre d'analyse de travail et de réflexion efficace dans de nombreux domaines, notamment celui des risques de particuliers. L'Assemblée Générale du GEMA, convoquée le 12 mars 2009, a conclu ce processus en admettant comme membres l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances qui avaient fait acte de candidature.

Sans attendre l'issue de cette démarche, dans le droit fil d'idées émises pour la première fois en 1996, parce que l'on ne peut plus considérer cet organisme en état de représenter les intérêts des groupes de sociétés de taille petite et moyenne et de défendre leurs intérêts, la Mutuelle Centrale de Réassurance informait le 30 juin 2008 la Fédération Française des Sociétés d'Assurance de sa décision de résilier son adhésion à effet du 1^{er} janvier 2009.

En mai 2007, des négociations ouvertes avec un réassureur de taille et de notoriété internationales ont été conclues conduisant à renoncer, en dehors du cercle des mutuelles associées étrangères, à toute activité de réassurance internationale, secteur où les conséquences d'une relative inexpérience peuvent être onéreuses. C'est ainsi qu'étaient cédés à Partner Re les droits à renouvellement du portefeuille de traités conventionnels souscrits hors de France, avec pour objectif de concentrer les moyens de la société sur la recherche de partenariats avec des entreprises partageant ses valeurs et ses analyses techniques.

Les comptes de l'exercice 2008 n'enregistrent donc plus, au titre de cette activité, que des écritures de

régularisation (primes arriérées et surtout sinistres survenus au titre des exercices 2007 et antérieurs). Ces derniers se liquident de manière satisfaisante et les collaborateurs adoptent une attitude opportuniste quant au rachat des engagements en cours. C'est ainsi que, en 2008, des négociations ont été menées avec succès en vue d'obtenir la commutation des provisions concernant une importante cédante allemande.

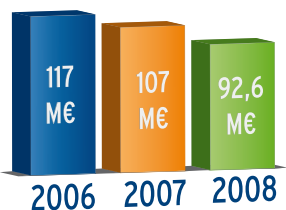
À la suite de ce recentrage stratégique majeur, l'activité d'acceptation en réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance (l'activité directe reste marginale), globalement en contraction avec un chiffre d'affaires accepté (primes acquises) de 132,9 M€ en 2008, contre 219,2 M€ en 2007, se répartit en deux secteurs :

1. La réassurance des associées françaises et étrangères. Ces dernières exceptées, toutes ces entreprises entrent dans le même périmètre de combinaison comptable, celui de Monceau Assurances Mutuelles Associées, société de réassurance mutuelle à laquelle adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance qui s'exonère de ce fait de cette responsabilité.

L'activité de ce secteur diminue de 13,5 % en 2008, passant de 107,0 M€ à 92,6 M€. Cette évolution résulte de trois causes :

- l'absence de développement de l'activité de certaines cédantes ;
- la réduction des cessions en provenance de certains associés qui désirent accroître leur conservation. Ainsi, s'agissant de Monceau Générale Assurances, le taux de cession de traité en participation a-t-il été baissé de 60 % à 40 % ;
- la disparition des primes en provenance de la MARF, société mise en liquidation au début de 2007. Les opérations du liquidateur sont loin d'être achevées. Mais elles permettent à la société d'espérer récupérer une part de sa créance, d'ailleurs intégralement couverte par une provision.

Portefeuilles des Associées
Évolution des primes acquises



Le résultat technique des acceptations en provenance des associées s'inscrit à 7.786 k€ contre 6.030 k€ en 2007, exercice qui avait supporté des commissions exceptionnelles de réassurance à hauteur de 4.500 k€, devant permettre aux associées d'améliorer leurs comptes et de financer leur développement futur.

Les comptes de 2008 du secteur des associées sont surtout marqués pour des montants importants par une autre opération, laissée à l'écart dans les chiffres mentionnés ci-dessus. Par convention en date du 30 octobre 2008, approuvée préalablement par le Conseil d'administration, Monceau Assurances a transféré à la Mutuelle Centrale de Réassurance la responsabilité de la liquidation d'une convention par laquelle elle réassurait des opérations du Carnet d'Épargne, diffusé de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, opérations qui ont d'ailleurs été réassurées par la Mutuelle Centrale de Réassurance de 1976 à juin 1996, date à laquelle le traité a été résilié. Cette opération conclue en 2008, prenant effet pour l'ensemble de l'exercice 2008, a permis d'alléger les besoins de marge de solvabilité à constituer par Monceau Assurances à la suite de l'entrée en vigueur de la directive réassurance, déjà analysée.

Du fait de l'importance des provisions mathématiques concernées, 510 M€ au 31 décembre 2008, la physionomie du bilan et des comptes de résultats techniques de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'en trouve modifiée. Mais la perte technique qui apparaît est compensée par les intérêts perçus sur le dépôt d'espèces géré par Capma & Capmi, enregistré dans la comptabilité en produits financiers, ce qui assure une contribution neutre de ce traité aux résultats globaux de l'exercice.

2. Le secteur des opérations conventionnelles n'est plus constitué que par les acceptations en provenance de cédantes françaises. Il s'agit pour l'essentiel de sociétés mutuelles de taille moyenne avec lesquelles existent des relations anciennes et cordiales.

Les chiffres d'affaires relatifs au portefeuille conventionnel pour 2007 et 2008 (respectivement 112 et 40 M€) ne sont donc pas comparables entre eux. Le résultat technique de 2008 est proche de celui de 2007 (9.529 k€ contre 9.741 k€) en raison d'une sinistralité favorable et d'une évaluation traditionnellement prudente du coût des sinistres tardifs.

Cependant la réduction des souscriptions a engendré, lors des négociations du renouvellement de 2008, un inconvénient relatif aux protections en réassurance, la réduction de l'assiette cédée en valeur absolue pouvant se traduire, pour les cessionnaires, par un déséquilibre du risque. Au

total, les primes de rétrocessions s'élèvent à un total de 13,8 M€, soit 10,3 % du chiffre d'affaires contre 8,3 % en 2007, et l'excellente qualité des résultats de souscriptions conduit à abandonner aux rétrocessionnaires un bénéfice technique de 6,7 M€. La participation au GEMA, qui achète des protections pour le compte commun de ses membres, devrait permettre de réduire cette source de dépense.

En matière d'activité, l'exercice 2009 ne devrait pas se traduire par des changements importants.

Portefeuille conventionnel
Évolution des primes acquises



Les orientations privilégiées de façon concertée avec l'ensemble des sociétés adhérentes de Monceau Assurances ont conduit à adopter une ligne de conduite la plus rigoureuse possible pour l'évaluation des actifs à l'inventaire. Évoquée dans la première partie de ce rapport, comme dans le rapport séparé produit sur ce thème particulier, cette démarche a conduit à :

- évaluer la provision pour dépréciation à caractère durable, constituée ligne à ligne, à un montant prudent de 44.470 k€. Venant en diminution de la valeur comptable des actifs concernés, la dotation à cette provision est enregistrée en charge financière au compte non technique, ramenant les produits financiers de l'exercice à un montant négatif, de 23.871 k€ si on ne tient pas compte des intérêts sur le dépôt d'espèces constitué auprès de Capma & Capmi dans le cadre de la réassurance du Carnet d'Épargne, en tout état de cause reversés aux sociétaires de cette associée dans le cadre de la participation aux excédents (cf. ci-dessus) ;
- **constituer, sans en étaler la charge, une provision pour risque d'exigibilité de 15.824 k€,** inscrite en provision technique et pesant à ce titre sur le compte de résultat technique. De ce fait, les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances ne recelaient **pas de moins-values latentes** au 31 décembre 2008.

Ces deux éléments de charges, dont le total dépasse 60 M€, s'ajoutent à un troisième effet généré par la crise affectant les marchés financiers : l'évolution de ces marchés n'a pas permis d'extérioriser des plus-values de réalisation d'actifs, semblables à celles qui, de façon régulière, bénéficiaient aux comptes des exercices précédents. À titre d'exemple, il suffit de rappeler qu'un montant supérieur à 23 M€ avait ainsi bonifié l'exercice 2007.

C'est à l'aune de ces commentaires qu'il convient d'apprécier **la perte affichée au titre de l'exercice 2008, soit 34.851 k€,** dont il faut souligner en outre qu'elle est inférieure aux excédents avant impôts affichés au terme de l'exercice 2007. D'autant qu'une vision moins réaliste de la provision pour dépréciation durable, et le recours aux artifices d'étalement permis par la réglementation modifiée fin 2008, auraient permis d'afficher un résultat en excédent pour 2008.

Cette perte résultant donc d'un choix raisonné, sans nul doute raisonnable même s'il n'est pas partagé par tous les autres opérateurs, met fin à une série consécutive de 12 exercices bénéficiaires, qui avaient permis de porter les fonds propres comptables de l'entreprise, provision pour égalisation comprise, de 89 M€ au 31 décembre 1995 à 286 M€ au 31 décembre 2007, après avoir acquitté de substantiels impôts sur les sociétés.

Elle n'altère en rien la confiance et la sérénité qui prévalent dans la conduite des opérations de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Tout d'abord, les longs développements consacrés à la crise financière et à ses conséquences, l'attention qu'elle a mobilisée, ont placé au second plan une des caractéristiques essentielles de cet exercice 2008, **l'excellente tenue des résultats techniques** lorsque l'on prend la peine de les analyser hors de la convention de réassurance du Carnet d'Épargne de Capma & Capmi (laquelle rappelons-le est neutre en terme de résultat comptable sur l'exercice 2008).

Avec un volume de primes acquises de 133.733 k€, en recul de 39 % sur celles de 2007, notamment du fait de l'arrêt des souscriptions sur les marchés internationaux (cf. supra), la charge comptable des sinistres, hors dotation à la provision pour risque d'exigibilité et incidence de la convention de réassurance du Carnet d'Épargne vie, atteint 70.238 k€, soit le niveau remarquable de 52,5 % des primes acquises, conduisant à **un ratio combiné brut**, sur le même périmètre et hors dotation à la provision pour égalisation, **de 78,7 %**. Ce niveau, tout à fait exceptionnel selon les normes professionnelles, s'explique à la fois par l'excellente maîtrise de leurs risques de souscription par les Associés, par l'absence de sinistre majeur et par le dégagement de bonis dans la liquidation des provisions constituées au titre des exercices antérieurs, qui témoigne de la prudence retenue par la société pour appréhender ses engagements.

Ensuite, parce que les dépréciations constatées permettent de donner une image fidèle de la situation patrimoniale de l'entreprise qui présente **une qualité de bilan toujours enviable**. La constitution des provisions techniques répond aux mêmes règles de prudence que par le passé. Une revue particulière a été menée pour constituer des provisions sur les créances dont la recouvrabilité pouvait susciter un doute. Il est inutile de revenir sur les choix faits en matière d'évaluation des actifs. Malgré cela, **les fonds propres et la provision pour égalisation**, encore renforcée en 2008, représentent un **total de 252.495 k€,** à comparer au montant minimal de la marge de solvabilité à constituer, **évalué à 37.519 k€.**

Surtout, l'état de couverture des engagements réglementés, qui incluent la réserve de capitalisation, classée parmi les fonds propres, et la provision pour risque d'exigibilité, fait ressortir **un excédent d'actifs admis sur les passifs à couvrir de 129 M€.**

Nul n'est besoin, pour afficher de tels excédents dans la comparaison des grandes masses du bilan de recourir, comme d'autres, à des "quasi fonds propres", sous forme d'instruments financiers divers, et la créativité en cette matière est féconde, en titres participatifs ou emprunts subordonnés qui ne sont en rien des fonds propres mais des dettes. Solvabilité II ouvre pourtant dans cette matière de larges perspectives.

La société détient plusieurs filiales ou participations, dont 3 pour des montants significatifs (cf. tableau en annexe) : la première, Monceau Générale Assurances, contrôlée à 100 %, est agréée pour l'assurance IARD. La seconde, Monceau Retraite & Épargne, détenue à moins de 50 %, mais contrôlée via Monceau Générale Assurances à 70 %, opère sur les marchés de l'assurance Vie. Enfin, la troisième, la Société Civile Foncière Centrale Monceau, détenue et contrôlée à 40 %, possède et gère un patrimoine foncier et forestier, soit directement, soit au travers de filiales.

En 2008, la **Société Civile Foncière Centrale Monceau** a poursuivi sa **politique d'investissements dans des éléments patrimoniaux de qualité**, avec l'acquisition d'un massif forestier de 473 ha dans le Cher, venant compléter les investissements portant sur plus de 1.900 ha réalisés en 2006 et 2007.

Parallèlement, la société a cédé des éléments patrimoniaux ne répondant plus à la politique recherchée de détenir un patrimoine forestier en propre. Ainsi, au terme d'un processus de négociation exclusive amorcé à la fin de 2007 avec un groupe d'investisseurs danois, intéressé par la poursuite de l'exploitation de cette propriété agricole de Camargue, un protocole a été conclu en août 2008 pour **céder l'intégralité de la participation dans les Fermes Françaises**. Par ailleurs, les participations détenues dans les groupements forestiers, France Forêts 1 et France Forêts 2, ont été vendues à des participants au tour de table constitué à l'origine de ces groupements.

Grâce aux plus-values dégagées sur ces opérations, qui compensent la révision en baisse de la valeur globale des peuplements indiquée par l'expert en charge du dossier du fait d'une chute des cours du bois, le compte de résultat enregistre un excédent de 3.364 k€, en nette progression sur celui de 1.047 k€ affiché au terme de l'exercice précédent. Pour l'inventaire, la valeur de la part de cette société civile a été fixée à 25,27 €, pratiquement inchangée par rapport à celle calculée au 31 décembre 2007, soit 25,28 €.

Avec pour préoccupation constante la correcte maîtrise de ses risques, et en continuant de privilégier la qualité technique sur le volume des primes souscrites, **Monceau Générale Assurances** a, dans un contexte concurrentiel difficile, enregistré un chiffre d'affaires de 75.843 k€, en régression de 2,1 % sur celui de 2007.

Comme en 2007, les efforts ont porté sur le réseau d'agents généraux : sur dix-huit mois, du fait des départs, à la retraite notamment, il a fallu organiser le recrutement et la formation de 20 % des agents du réseau, avec une recherche de profils d'intermédiaires capables de distribuer aussi bien des produits d'assurance vie et de retraite, que des produits IARD. Et les deux années qui viennent seront également chargées dans ce domaine. Mise en sommeil pour laisser la priorité à des opérations d'alliance permettant d'augmenter le nombre d'agences, avec la CGA de Nantes tout d'abord, puis la Marf de Moulins ensuite, opérations qui l'une comme l'autre se sont conclues par des échecs, la politique d'ouverture de points de vente a repris, avec une première réalisation à Vendôme, où le potentiel

que représente l'implantation du siège de Monceau Générale Assurances, du Campus Monceau et d'un certain nombre de services communs du groupe, est encore mal exploité. Les résultats techniques de l'exercice sont de bonne tenue, épargnés, à la différence des quatre dernières années, par des aggravations sur les sinistres corporels graves.

Pour d'autres raisons, Monceau Retraite & Épargne a également connu un exercice difficile en termes de développement, sur un marché qui, il est vrai, a lui-même régressé de 11 %, enregistrant sa troisième année de baisse de la collecte de la décennie. Outre cette atonie du marché, qui l'avait pourtant épargnée au cours des premiers mois de l'année, Monceau Retraite & Épargne a souffert de l'arrêt de la commercialisation au 1^{er} avril du produit Certitudes Viagères, diffusé par les réseaux labellisés par April Group, et de la disparition des affaires apportées par les agences de la Marf, mise en liquidation courant 2007 : d'importants efforts avaient pourtant été consentis pour former les collaborateurs de terrain de la Marf à l'assurance vie, efforts qui ne seront jamais récompensés. Malgré cela, Monceau Retraite & Épargne enregistre un chiffre d'affaires de 17.565 k€, en baisse de 8,9 % sur celui de 2007, une performance malgré tout honorable comparée à celle du secteur professionnel.

Pour l'arrêté de leurs comptes sociaux de 2008, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne ont l'une et l'autre suivi les mêmes principes de prudence que ceux adoptés par la Mutuelle Centrale de Réassurance, en **évaluant avec la plus grande rigueur** les provisions pour dépréciations à caractère durable, et en constituant des provisions pour risque d'exigibilité **sans en étaler** la charge dans le temps. En outre, dans la logique mutualiste défendue par Capma & Capmi, son second actionnaire, Monceau Retraite & Épargne a renoncé à faire supporter la charge de ces dépréciations aux comptes de participations de ses assurés aux excédents. Du fait de cette politique, et de l'importance des dépréciations d'actifs qu'elles ont choisi de constater, les deux sociétés affichent des déficits au compte de résultat, respectivement de 6.661 k€ pour Monceau Générale Assurances, de 8.460 k€ pour Monceau Retraite & Épargne.

Malgré cela, l'une comme l'autre, à l'instar de leur maison mère, jouissent d'une **situation financière saine** dans la mesure où elles satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité, tandis que les états de couverture produits à l'autorité de contrôle font, dans les deux cas, ressortir des excédents des actifs admis sur les engagements réglementés à couvrir.

Enfin, par l'intermédiaire des affaires cédées à leur société mère, **ces deux filiales ont puissamment contribué aux excellents résultats techniques** affichés par la Mutuelle Centrale de Réassurance, à hauteur respectivement de 5.968 k€ pour Monceau Générale Assurances, pour une contribution globale des associés IARD de 5.888 k€, et de 1.186 k€ pour Monceau Retraite & Épargne, à comparer à une contribution globale des associés vie de 470 k€.

Après la lecture des différents rapports rédigés par le Commissaire aux Comptes, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le mandat d'Administrateur de M. Paul Tassel arrive à échéance. Le Président Tassel sollicite le renouvellement de son mandat et le Conseil d'administration propose de le renouveler, pour une durée de six ans conformément aux statuts. Ce mandat arrivera donc à échéance à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

En outre, les conventions de réassurance ouvrant accès au statut d'associé signées avec la Mutuelle

d'Assurances de la Ville de Mulhouse (MAVIM) et la Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann (MAVIT), proposent de réserver à ces sociétés un poste au sein du Conseil d'administration. Ces deux sociétés ont conjointement proposé la candidature de la Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse, qui désignera un représentant permanent après concertation entre les parties intéressées. Nous vous proposons en conséquence de nommer la Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse aux fonctions d'Administrateur pour la durée statutaire de six années. Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos entreprises associées, leurs élus et leurs équipes dirigeantes pour leur implication, envers nos sociétaires et nos cédantes, pour les remercier de leur fidélité et de leur confiance.

Nous tenons également à remercier nos collaborateurs et les membres du personnel des GIE du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre institution. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique de développement raisonné et équilibré. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.



RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mutuelle Centrale de Réassurance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 4.2.5 de l'annexe concernant la provision pour risque d'exigibilité.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs, et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments ainsi que les montants concernés sont relatés dans la note 3.2 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et la provision pour risque d'exigibilité sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans les notes 3.2 et 4.2.5 de l'annexe Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

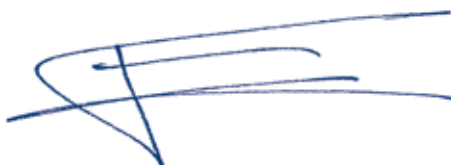
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 3 juin 2009

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2008

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2007
1 Primes :	+	133 733	13 763	119 970	201 637
1a Primes	+	134 781	13 763	121 018	205 341
1b Variation de primes non acquises	+/-	- 1 049	-	- 1 049	- 3 703
2 Produits des placements alloués	+	18 626		18 626	28 261
3 Autres produits techniques	+	-		-	-
4 Charges des sinistres		- 104 690	- 6 508	- 98 182	- 137 209
4a Prestations et frais payés	-	358 667	- 3 970	362 637	- 144 004
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	- 463 357	- 2 539	- 460 819	6 795
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	- 15 194		- 15 194	759
6 Participation aux résultats	-	-		-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		- 33 598	- 536	- 33 062	- 58 036
7a Frais d'acquisition	-	- 32 166		- 32 166	- 57 160
7b Frais d'administration	-	- 1 431		- 1 431	- 1 664
7c Commissions reçues des réassureurs	+		- 536	536	788
8 Autres charges techniques	-	- 1 409		- 1 409	- 1 165
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	- 1 452		- 1 452	- 2 208
Résultat technique non vie		- 3 984	6 719	- 10 703	32 041

		Opérations 2008	Opérations 2007
1 Résultat technique NON VIE		- 10 703	32 041
3 Produits des placements		49 029	44 760
3a Revenu des placements	+	16 429	16 196
3b Autres produits des placements	+	24 637	2 873
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	7 963	25 692
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		- 54 274	- 8 135
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		- 740	- 732
5b Autres charges des placements	-	- 46 698	- 5 036
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	- 6 836	- 2 367
6 Produits des placements transférés	-	- 18 626	- 28 261
7 Autres produits non techniques	+	243	246
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		- 420	5 450
9a Produits exceptionnels	+	1 326	24 598
9b Charges exceptionnelles	-	- 1 747	- 19 147
10 Participation des salariés	-	75	- 293
11 Impôt sur les bénéfices	-	- 174	- 15 487
12 Résultat de l'exercice		- 34 851	30 321

Bilan au 31 décembre 2008

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	31/12/2008	31/12/2007
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	1 253 091	807 566
3a Terrains et constructions	26 300	26 838
3b Placements dans des entreprises liées	537 041	24 660
3c Autres placements	630 396	699 930
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	59 353	56 138
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	51 813	49 273
5a Provisions pour primes non acquises non vie	44	44
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	51 770	49 229
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	40 398	20 628
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	103	49
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	103	49
6b Créances nées d'opérations de réassurance	28 922	19 220
6c Autres créances :	11 374	1 360
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 158	101
6cc Débiteurs divers	3 216	1 258
7 Autres actifs	7 296	16 311
7a Actifs corporels d'exploitation	159	200
7b Comptes courants et caisse	7 136	16 111
8 Comptes de régularisation - Actif	18 080	30 401
8a Intérêts et loyers acquis non échus	7 587	8 984
8b Frais d'acquisition reportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	10 492	21 417
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	1 370 678	924 179

2 PASSIF

	31/12/2008	31/12/2007
1 Capitaux propres :	240 266	275 562
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	125 018	125 463
1c Réserves de réévaluation	442	442
1d Autres réserves	146 282	116 282
1e Report à nouveau	3 376	3 055
1f Résultat de l'exercice	- 34 851	30 321
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	1 082 414	602 308
3a Provisions pour primes non acquises non vie	17 730	16 971
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	1 021 699	558 997
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	12 229	10 777
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	30 757	15 563
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	9	529
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5 584	7 168
7 Autres dettes :	27 196	21 972
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	9	3
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	17 800	10 021
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	9 387	11 948
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	7 397	6 556
7ec Personnel	57	45
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	322	4 190
7ee Créanciers divers	1 611	1 157
8 Comptes de régularisation - Passif	15 208	16 640
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	1 370 678	924 179

Annexe aux comptes 2008

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants

Le rapport du Conseil d'administration contient les analyses et commentaires sur les principaux éléments contribuant à la formation du résultat de 2008 et sur les éléments essentiels décrivant son activité. Peuvent être plus particulièrement mis en exergue les thèmes suivants :

- les acceptations en provenance des associés ont diminué de 13,5 % en 2008, passant de 107,0 M€ à 92,6 M€. Elles procurent **un résultat technique de qualité**, à 7.786 k€ contre 6.030 k€ en 2007, exercice qui avait supporté des commissions exceptionnelles de réassurance à hauteur de 4.500 k€, devant permettre aux associés d'améliorer leurs comptes et de financer leur développement futur. Les filiales Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne ont l'une et l'autre puissamment contribué à ces excellents résultats techniques ;
- depuis l'arrêt des souscriptions internationales décidé dans une logique de meilleure maîtrise des risques souscrits, les opérations conventionnelles ne sont constituées que par les acceptations en provenance de cédantes françaises. Il s'agit pour l'essentiel de sociétés mutuelles de taille moyenne avec lesquelles existent des relations anciennes et cordiales. Les chiffres d'affaires relatifs au portefeuille conventionnel pour 2007 et 2008 (respectivement 112 et 40 M€) ne sont donc pas comparables entre eux. **Le résultat technique de 2008 est proche de celui de 2007** (9.529 k€ contre 9.741 k€) en raison d'une sinistralité favorable et d'une évaluation traditionnellement prudente du coût des sinistres tardifs ;
- par convention en date du 30 octobre 2008, approuvée préalablement par le Conseil d'administration, Monceau Assurances a **transféré à la Mutuelle Centrale de Réassurance la responsabilité de la liquidation** d'une convention par laquelle elle réassurait **des opérations du Carnet d'Épargne**, diffusé de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, opérations qui ont d'ailleurs été réassurées par la Mutuelle Centrale de Réassurance de 1976 à juin 1996, date à laquelle le traité a été résilié. Du fait de l'importance des provisions mathématiques concernées, 510 M€ au 31 décembre 2008, la physionomie du bilan et des comptes de résultats techniques de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'en trouve modifiée. Mais la perte technique qui apparaît est compensée par les intérêts perçus sur le dépôt d'espèces géré par Capma & Capmi, enregistré dans la comptabilité en produits financiers, ce qui assure une contribution neutre de ce traité aux résultats globaux de l'exercice ;
- globalement, avec un volume de primes acquises de 133.733 k€, en recul de 39 % sur celles de 2007, notamment du fait de l'arrêt des souscriptions sur les marchés internationaux (cf. supra), la charge comptable des sinistres, hors dotation à la provision pour risque d'exigibilité et incidence de la convention de réassurance du Carnet d'Épargne (cf. supra), atteint 86.064 k€ soit le niveau remarquable de 64,4 % des primes acquises, conduisant à un **ratio combiné brut**, sur le même périmètre et hors dotation à la provision pour égalisation, de **90,1 %** ;
- les orientations privilégiées de façon concertée avec l'ensemble des sociétés adhérentes de Monceau Assurances ont conduit à adopter une ligne de conduite la plus rigoureuse possible pour l'évaluation des actifs à l'inventaire. Cette démarche a conduit à :
 - évaluer la **provision pour dépréciation à caractère durable**, constituée ligne à ligne, à **un montant prudent de 44.470 k€** ;
 - **constituer, sans en étaler la charge, une provision pour risque d'exigibilité de 15.824 k€**, inscrite en provision technique et pesant à ce titre sur le compte de résultat technique. De ce fait, les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances ne recelaient **pas de moins-values latentes** au 31 décembre 2008.
- ces deux éléments de charges, dont le total dépasse 60 M€, conduisent l'entreprise à afficher une **perte de 34.851 k€**, dont il faut souligner qu'elle est inférieure aux excédents avant impôts affichés au terme de l'exercice 2007. Cette perte, résultant d'un choix raisonné, met fin à une série consécutive de 12 exercices bénéficiaires ;
- elle n'altère en rien la **qualité et la solidité du bilan de l'entreprise** : les fonds propres et la provision pour égalisation, encore renforcée en 2008, **représentent un total de 252.495 k€**, à comparer au montant minimal de la marge de solvabilité à constituer, évalué à 37.519 k€. L'état de couverture des engagements réglementés, qui incluent la réserve de capitalisation, classée parmi les fonds propres, et la provision pour risque d'exigibilité, fait ressortir un excédent d'actifs admis sur les passifs à couvrir de 129 M€ ;
- dans la logique fédératrice, qui fut celle des fondateurs de la Caisse Centrale en 1907, des négociations qui ont été conduites tout au long de l'année 2008, et des accords d'association ont été conclus avec deux mutuelles régionales, fortes l'une et l'autre de plus de quatre-vingts années d'expérience, la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse (MAVIM) et la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann (MAVIT), qui ont accédé au bénéfice du statut de mutuelle associée à effet du 1^{er} janvier 2009.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2008 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la

valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3,0 % sur la période de 5 années durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique «charges des placements» du compte non technique.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

Acceptations en réassurance

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traitées par traité dès réception des informations transmises par les cédantes. Les dispositions de l'article R 332-18 imposent d'estimer les comptes non reçus des cédantes et de compenser en résultat les éléments techniques incomplets enregistrés dans les livres. Les opérations en provenance des mutuelles associées sont comptabilisées sur la base des comptes arrêtés par les Conseils d'administration de ces mutuelles, ou des comptes provisoires en cours d'établissement.

Pour enregistrer les acceptations extérieures au groupe des mutuelles associées, par application du principe de prudence, la mise en œuvre de méthodes d'estimation des comptes non reçus est préférée à la compensation des écritures incomplètes. Pour ce faire, un échantillon significatif de traités est constitué. Des modèles actuariels sont utilisés, aux données disponibles sur chacun de ces traités, pour estimer à la fois les comptes non reçus et les provisions pour sinistres tardifs qui lui correspondent.

Les autres compléments utiles, pour faire face aux risques d'aggravation des sinistres enregistrés ou couvrir les déclarations tardives, sont calculés par catégorie homogène d'affaires acceptées. Les sinistres à déroulement lent américains font l'objet d'une analyse séparée.

Les charges de sinistres estimées à ces différents titres sont inscrites en provisions pour sinistres à payer.

Rétrocessions

Les rétrocessions sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités souscrits.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des trois Gie auxquels adhèrent la Mutuelle Centrale de Réassurance, le Service central des mutuelles, la **F**édération **n**ationale des **g**roupements de **r**etraite et de **p**révoyance et Monceau assurances dommages.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlements des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui comportent les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;

- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou exposée à leur profit ;
- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, l'associé désireux de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à la société par ses associés à ce titre, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation des cédantes associées. Si à la date d'arrêté du bilan, la société a connaissance d'une décision d'un associé de renoncer à ce statut, les créances éventuelles dues à la Mutuelle Centrale de Réassurance sont inscrites à l'actif du bilan. Elles font l'objet d'une provision en cas de doute sur leur recouvrabilité.

Enfin, l'admission de la Mutuelle Centrale de Réassurance au statut de mutuelle associée de Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle, effective depuis 2001, est matérialisée par une convention de réassurance de durée décennale. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la Mutuelle Centrale de Réassurance doit rembourser, s'il est en faveur de Monceau Assurances, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à Monceau Assurances par la société à ce titre, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation. Si, à la date d'arrêté du bilan, la société avait renoncé à son statut d'associée de Monceau Assurances, elle n'aurait rien eu à régler à son réassureur mutualiste.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	235	-	-	235
Constructions	2 389	-	-	2 389
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	28 838	3 219	3 756	26 300
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	26 838	3 219	3 756	26 300
TOTAL BRUT	29 461	3 219	3 756	28 924

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 624	-	-	2 624
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 624	-	-	2 624

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	235	235
Constructions	- 235	- 235
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	26 838	26 300
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	26 838	26 300
TOTAL NET	26 838	26 300

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	24 594	-	-	24 594
Prêts sociétés du groupe	-	2 500	-	2 500
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	66	509 881	-	509 947
TOTAL	24 660	512 381	-	537 041

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	24 594	24 594
Prêts sociétés du groupe	-	2 500
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	66	509 947
TOTAL	24 660	537 041

Valeurs brutes au 31/12/2008

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	212 193	161 035	157 567	215 661
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	148 172	25 849	96 246	77 776
Prêts	3	-	-	3
Autres placements	5 358	1 760	2 397	4 721
Valeurs remises en nantissement	334 496	164 730	122 522	376 704
TOTAL BRUT	700 223	353 375	378 732	674 866

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	293	44 173	-	-	44 467
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	3	-	-	3
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	293	44 177	-	-	44 470

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	211 900	171 195
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	148 172	77 776
Prêts	3	3
Autres placements	5 358	4 721
Valeurs remises en nantissement	334 496	376 701
TOTAL NET	699 930	630 396

4.1.4 État récapitulatif des placements

4.1.4.1 Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2007
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	28 924	26 300	27 943	26 838
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	25 277	25 274	32 680	25 278
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	202 169	168 727	151 843	188 324
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	12 810	12 810	14 697	23 176
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	67 800	67 788	66 043	141 403
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	2 503	2 503	2 503	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	-	-	-	3
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	945 971	933 620	916 784	384 780
- hors OCDE	38	38	38	38
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	4 721	4 721	4 721	5 358
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	1 290 213	1 241 781	1 217 254	795 197

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2007
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	317 348	316 013	307 310	367 933
- placements évalués selon l'article R 332-20	972 866	925 768	909 943	427 265
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	336 699	303 243	295 551	404 862
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	950 693	938 341	921 506	390 138
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	2 821	198	198	198
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Les chiffres apparaissant dans l'état des placements ci-dessus se réconcilient comme suit avec ceux inscrits au bilan :

2007			2008		
Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation

Montant des placements à l'actif du bilan	804 962	807 566	806 243	1 290 213	1 253 091	1 217 254
Amortissement de Surcote	-	3 819	-	-	3 898	-
Amortissement de Décote	-	16 187	-	-	15 208	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	804 962	795 197	806 243	1 290 213	1 241 781	1 217 254

4.1.4.2

Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

4.1.4.3

Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant.

4.1.4.4

Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"
Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2007
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	2 624	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	26 300	26 300	27 943	26 838
Total	28 924	26 300	27 943	26 838

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Valeur de remboursement	343 628	294 274
Valeur nette	367 933	316 013
SOLDE NON AMORTI	- 24 305	- 21 739

4.1.5

Créances au 31 décembre 2008

	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	49	103	103	-
Créances nées d'opérations de réassurance	19 220	28 922	28 922	-
Autres créances	1 360	11 374	11 374	-
Total	20 628	40 398	40 398	-

4.1.6

Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Intérêts courus non échus	8 984	7 587
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	3 819	3 898
Autres	17 598	6 594
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	30 401	18 080

4.1.7

Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Générale Assurances (MGA) 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41 000 Vendôme Société d'assurance non-vie	Société anonyme	100 %	15 200	13 708	75 843	- 6 661	-	1 276 (créditeur)	-
S.C.I Le G (ex Investipierre) 58, rue du Général Ferrié 38 000 Grenoble Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier	Société Civile foncière	99 %	180	- 766	145	- 1	-	1 619 (débitteur)	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Service en Assurance, Réassurance et Prévoyance (S.A.R.P) 36, rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris Conseil en actuariat, communication et gestion financière	Société anonyme simplifiée	49,98 %	228	847	5 929	195	600	248 (créditeur)	2 500
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Société d'assurance vie	Société anonyme	49,88 %	7 482	13 915	17 565	- 8 460	-	575 (débitteur)	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (S.C.F.C.M.) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine foncier	Société Civile Particulière	40 %	8 678	24 597	155	3 364	-	-	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2008
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	125 463	-	445	125 018
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	442	-	-	442
Autres réserves	26 559	30 000	-	56 559
Réserve de capitalisation	84 051	-	-	84 051
Réserve de solvabilité	5 671	-	-	5 671
Sous total	242 186	30 000	445	271 741
Report à nouveau	3 055	321	-	3 376
Résultat de l'exercice	30 321	- 34 851	30 321	- 34 851
TOTAL	275 562	- 4 530	30 766	240 266

Les variations observées sur les différents postes de capitaux propres trouvent pour l'essentiel leur origine dans la formation du résultat de l'exercice, soit une perte de 34.851 k€, et les décisions prises par l'Assemblée générale du 19 juin 2008 d'affectation du résultat excédentaire de 2007 soit 30.321 k€ ventilée comme suit :

- 30.000 k€ à la réserve pour éventualités diverses ;
- le solde soit 321 k€ au compte "Report à nouveau".

Par ailleurs le fonds d'établissement complémentaire a été amorti à hauteur de 445 k€.

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégorie	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2008	31/12/2007
Néant			

4.2.4

Évolution de la sinistralité des affaires acceptées, par exercice de garantie, estimée à la fin de chacun des trois derniers exercices comptables

Pour ne pas perturber l'analyse qui peut être faite à la lecture de ce tableau, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Épargne cédé par Capma & Capmi sont exclues du champ examiné.

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2003	2004	2005	2006
Exercice 2006				
Réglements	121 944	105 902	102 382	42 271
Provisions	35 209	41 475	58 860	99 052
Total charge de sinistres	157 153	147 376	161 243	141 322
Primes Acquisées	227 615	222 635	224 233	209 032
Ratio S/P	69,04 %	66,20 %	71,91 %	67,61 %

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2003	2004	2005	2006	2007
Exercice 2007					
Réglements	126 328	111 181	117 353	94 516	46 063
Provisions	32 319	33 444	37 142	59 201	100 917
Total charge de sinistres	158 647	144 625	154 495	153 717	146 979
Primes Acquisées	227 817	223 889	229 654	219 688	200 744
Ratio S/P	69,64 %	64,60 %	67,27 %	69,97 %	73,22 %

Année d'inventaire	Année de survenance					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Exercice 2008						
Réglements	129 653	115 291	123 196	108 195	96 416	29 474
Provisions	27 689	27 135	30 918	50 009	53 592	48 919
Total charge de sinistres	157 342	142 426	154 115	158 203	150 008	78 393
Primes Acquisées	228 220	224 301	230 575	224 945	212 430	114 069
Ratio S/P	68,94 %	63,50 %	66,84 %	70,33 %	70,62 %	68,72 %

Libellé	2008			2007
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	558 341	49 231	509 110	516 564
Réglements sur antérieur pendant l'exercice	101 198	3 064	98 134	99 705
Provision pour sinistres à la clôture	462 658	51 605	411 053	411 596
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	- 5 515	- 5 438	- 77	5 263

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

La valeur vénale globale au 31 décembre 2008 des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances étant inférieure de 15.824 k€ à leur valeur comptable, corrigée des provisions pour dépréciation durable enregistrées dans les comptes, **une provision pour risque d'exigibilité de ce montant a été constatée à l'inventaire, sans, par prudence face aux incertitudes sur les évolutions futures des marchés financiers, étaler la charge correspondante sur plusieurs années.**

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Provision pour litiges	-	-
Autres provisions pour risques et charges	529	9
TOTAL	529	9

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	7 168	5 584	5 584	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3	9	9	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	10 021	17 800	17 800	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	11 948	9 387	9 387	-
TOTAL	29 140	32 780	32 780	-

4.2.8

Compte de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Intérêts courus non échus	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	16 187	15 208
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	453	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	16 640	15 208

4.3

Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Contre-valeur en milliers d'euros		Composition par devise (à l'unité)	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro		1 314 077	1 353 061		
Danemark	DKK	-	230	-	1 710 090
Royaume-Uni	GBP	463	1 268	440 609	1 207 711
Suède	SEK	0,4	1 152	3 828	12 526 342
1/ Total zone européenne		1 314 540	1 355 711		
Canada	CAD	14 842	10 027	25 227 875	17 044 032
Suisse	CHF	944	542	1 401 277	804 483
Maroc	MAD	13 154	13 774	148 354 915	155 344 633
Tunisie	TND	2 176	1 942	4 007 904	3 576 575
États-Unis	USD	21 093	19 587	29 354 502	27 258 740
Divers		3 930	3 947		
2/ Total hors Union Européenne		56 138	49 818		
TOTAL BRUT		1 370 678	1 405 529		

4.4

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2007	2008
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	44	55
Dettes provisionnées pour participation	330	-
Autres charges à payer	-	1
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	28	39
Autres charges à payer	16	10
État		
Impôts sociétés	-	-
Autres charges à payer	1	220
Autres charges à payer	-	63

TOTAL	419	388
--------------	------------	------------

Produits à percevoir	2007	2008
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	-	-
TOTAL	-	-

4.5

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	2 520	2 050
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	334 496	376 704
Évaluation des indemnités de départ en retraite	252	241
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	337 268	378 996

Valeurs reçues en nantissement	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	35 287	36 341
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	35 287	36 341

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1^{er} janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

	Affaires directes	Acceptations	Réassurance Carnet d'épargne
Primes acquises	820	132 912	-
<i>Primes</i>	886	133 895	-
<i>Variation de primes non acquises</i>	66	983	-
Charges de prestations	1 753	100 958	18 626
<i>Prestations et frais payés</i>	5 824	126 778	- 491 269
<i>Variation des provisions pour prestations</i>	- 4 071	- 25 820	509 895
Solde de souscription	-933	31 955	-18 626
Frais d'acquisition	129	32 037	-
Autres charges de gestion nettes	-	2 840	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	129	34 877	-
Produits nets des placements	-	-	18 626
Participation aux résultats	-	-	-
Solde financier	-	-	18 626
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	13 763	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	- 2	3 972	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	29	2 509	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	536	-
Solde de réassurance	27	- 6 745	-
Résultat technique	- 1 035	- 9 668	-
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	66	17 664	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	-	16 681	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	26 341	485 463	509 895
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	29 827	528 514	-
Autres provisions techniques à la clôture	14 710	28 276	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	15 295	11 045	-

5.2 Règle d'allocation des produits financiers

L'importance des provisions pour dépréciation durable constatées au 31 décembre 2008 a porté le montant des produits financiers nets à un montant négatif, rendant inopérante la règle retenue d'ordinaire pour répartir les produits financiers nets entre le compte technique et le compte non technique.

Par ailleurs, l'acceptation, à effet du 1^{er} janvier 2008 du traité de réassurance en liquidation portant sur le Carnet d'Épargne diffusé jusqu'en 1996 par Capma & Capmi modifie la physionomie du compte technique, les participations aux excédents versées aux sociétaires, qui constituent une charge technique trouvant leur contrepartie dans les produits financiers.

Aussi, avec le souci de respecter le principe de l'image fidèle, pour l'exercice 2008 est appliquée la règle de répartition suivante entre les comptes techniques et non techniques :

- sont alloués au compte technique les seuls produits financiers relatifs au traité de réassurance du Carnet d'Épargne, soit 18.626 k€. Ainsi, l'existence de ce traité ne perturbe pas l'analyse qui peut être faite du solde du compte technique ;
- les autres produits financiers nets, négatifs du fait des éléments exceptionnels qui les amputent, restent enregistrés dans le compte non technique.

5.3 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts divers	568
Frais externes de gestion	122
Frais internes	50
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	740
Amortissement des différences de prix de remboursement	2 521
Amortissement des placements	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	44 177
Autres charges des placements	46 698
Moins-values réalisées	6 001
Perte de change	835
Pertes provenant de la réalisation des placements	6 836
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	54 274
Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	736
Autres placements - Entreprises liées	8
Autres placements - Autres	15 685
Revenus des placements	16 429
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	3 583
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts	21 055
Autres produits de placements	24 637
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	7 883
Profit de change	80
Profits provenant de la réalisation de placements	7 963
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	49 029
NET	- 5 245

5.4 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	162	418	45	122	747
Charges internes	235	676	1 357	50	2 318
Dotations aux amortissements et aux provisions	9	19	30	-	59
Autres	-	103	-	-	103
TOTAL	406	1 217	1 431	172	3 227

5.5 Charges de personnel

	2007	2008
Salaires	543	338
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	283	190
Autres	169	34
TOTAL	995	561

5.6 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2008
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	523
Produits sur exercices antérieurs	284
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	520
Total	1 326
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	1 074
Pertes sur exercices antérieurs	384
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	289
Total	1 747
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 420

5.7 Primes brutes émises

	2007	2008
Primes émises en France	223 524	134 781
Primes émises en UE	-	-
Primes émises hors UE	-	-
TOTAL	223 524	134 781

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des Groupements d'intérêt économique constitués par plusieurs sociétés membres de Monceau Assurances. Elle emploie en outre à la clôture de l'exercice deux collaborateurs salariés.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2008,

- 13.620 € bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé (soit 12.155 € nets de prélèvements sociaux)
- 39.913,59 € leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2008, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes se sont élevés à 65.199 € T.T.C.

6.4 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le Conseil d'administration a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances Mutuelles Associées pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2009

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes, donne acte au Conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2008 et approuve le contenu de ces conventions.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'imputer la perte de l'exercice, soit 34.851.057,29 euros sur le compte "Report à nouveau" portant ainsi son solde débiteur à 31.475.124,20 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2008, 13.620 euros bruts (soit 12.155 € nets de prélèvements sociaux) ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé et approuve ce montant.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2008, 39.913,59 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de M. Paul Tassel.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme pour une durée de six ans en qualité d'Administrateur la société Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse (MAVIM).

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme M. Michel Barbet Massin en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Nicolas Robert, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

LES 18 ASSOCIÉES DE LA MCR

- Monceau Générale Assurances (MGA)
- Monceau Retraite & Épargne (MR&E)
- Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA)
- Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurance (MCMA)
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)
- Mutuelle Générale d'Assurances (MGA) (Tunisie)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles (SONAM) (Sénégal)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles Vie (SONAM Vie) (Sénégal)
- Mutuelle Agricole du Sénégal (MAS)
- Promutuel Ré (Canada)
- Mutuelle d'Assurance des Débitants de Tabacs de France (MUDETAF)
- Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)
- Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Étanchéité (MAPE)
- Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse (MAVIM)
- Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann (MAVIT)

DONT LES 3 MUTUELLES QUI, AVEC LA MCR, ADHÈRENT À LA SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE MUTUELLE MONCEAU ASSURANCES, MUTUELLES ASSOCIÉES

- Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle (Ciam)
- Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (Umam)
- Capma & Capmi



Le Conseil d'administration (de gauche à droite) : **Paul Defourneaux, Paul Tassel, Robert Choplin, Marcel Soufflet, Pierre Michaud, Omer Bouchard, Abed Yacoubi Soussane, Jacques Szmaragd, Diouldé Niane, Bernard Bouny, Gilles Dupin, Bernard Desrousseaux, Mansour Nasri, Jean-Pierre Thiolat, Anne-Cécile Martinot, Jean-Claude Schmitt, Emmanuel Sales**

Absent de la photographie : Wim-Jean de Zeeuw





Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00056
Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)
Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56
Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris
Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com